

AIDES FINANCIÈRES POUR MES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Quelles sont les aides financières auxquelles je peux prétendre pour mes travaux d'économie d'énergie ?

Il existe des aides financières pour la rénovation énergétique pour tous, mais celles-ci dépendent des travaux envisagés et des revenus (Revenu Fiscal de Référence).



www.pays-stmalo.fr à la rubrique > Rénovation de l'habitat

• LES DISPOSITIFS D'AIDES SUR LE TERRITOIRE :

Eco-prêt à taux 0% - Eco PTZ

TVA réduite à 5,5%

Certificat d'Economie d'Energie – CEE

MaPrimeRénov' - MPR

→ Pensez à contacter l'ADIL « l'Agence départementale et d'information sur le logement » pour les autres dispositifs (prêts...) au 02.99.78.27.27 ou sur prise de rendez-vous : <https://adil35.rdv.date/>

• CONDITIONS :

- Travaux sont fournis et posés par un professionnel RGE – Reconnu Garant de l'Environnement.
- Ma Prime Rénov' - Parcours accompagné pour une rénovation globale, un accompagnement est obligatoire par un Accompagnateur Rénov' [MAR]
- Ma Prime Rénov' - par action de travaux, obligatoire de présenter un DPE ou un audit énergétique
Des annuaires sont disponibles : <https://france-renov.gouv.fr/>
- Les travaux doivent respecter les [critères de performance](#).

• LES ETAPES :

① Vérifier sa catégorie de ressource : TM / M / INT / SUP

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+5 094 €	+6 525 €	+9 254 €	+9 254 €

② Faire appel à un [Accompagnateur Rénov' - MAR](#) (si Parcours Accompagné MPR)

② Réaliser ou posséder un ou des devis avec un **professionnel RGE** - Reconnu Garant de l'Environnement : annuaire sur <https://france-renov.gouv.fr/>

Devis en main non signé et définitif (prêt à signer) avec les professionnels

③ Faire votre demande de prime/subvention sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et/ou MaPrimeRénov']

Création de compte/dépôt de dossier – la confirmation du dépôt se fait par retour mail

④ Signer votre devis et verser l'acompte aux professionnels

⑤ Réaliser vos travaux avec les professionnels

⑥ Facture en main

Retourner sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et/ou MaPrimeRénov'] ou auprès de votre Accompagnateur Rénov' [MAR] pour valider et clôturer votre demande de prime/subvention avec la facture

Les montants seront versés par virement (ou par chèque).

Guichet de la rénovation énergétique des Communautés du pays de Saint-Malo

Maison de l'habitat

23, avenue Anita Conti – 35400 Saint-Malo

02 99 21 17 26 (permanence téléphonique Lundi au vendredi 13h30 à 17h30 et Mercredi 9h à 12h et de 13h30 à 17h30)

infoenergie@pays-stmalo.fr

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE – CEE

Aussi appelés : prime énergie, coup de pouce, prime à la conversion de la chaudière, ...
ACTION DE TRAVAUX

Demande en ligne **avant la signature des devis** sur les sites des fournisseurs d'énergie.

Liste non exhaustive :
www.primesenergie.fr ;
www.prime-energie-edf.fr ;
www.primes-energie.leclerc ;
www.nr-pro.fr ;

Qui / Quoi :

Bâtiment + 2 ans.
Propriétaire occupant, bailleur, locataire.
Résidence principale, secondaire.
Logement, commerce, tertiaire, autre bâtiment.

Très modestes **TM** - Modestes **M**
Intermédiaires **INT** - Supérieurs **SUP**

Une prime par travaux, par action de travaux.

Peu de limite.

**Non cumulable avec MPR
Parcours Accompagné**

MA PRIME RENOV' – MPR -

RENOVATION GLOBALE – Parcours accompagné - PA

Mise en pause de MaPrimeRénov' pour les rénovations d'ampleur avec une réouverture du guichet au 30 septembre 2025. Pour connaître les évolutions, nous vous invitons à consulter ce [lien](#).

Qui / Quoi :

Logement de + de 15 ans
Résidence principale
Propriétaire occupant, bailleur,
syndicats de copropriétaires

Très modestes **TM** - Modestes **M**
Intermédiaires **INT** - Supérieurs **SUP**

Conditions :

- **Gain au moins de 2 classes énergétiques** (exemple passer de E à C)
 - **2 gestes d'isolation** (mur, toit, plancher, menuiseries, à minima isoler 25% de la surface)
 - **Système de chauffage « décarboné »** majoritairement sortir du fioul et d'une majorité gaz, impossibilité d'installer du gaz
 - **Accompagnement obligatoire avec Mon Accompagnateur Rénov' [MAR]**
- Annuaire disponible : www.france-renov.gouv.fr

• Montant de l'aide à l'accompagnement (prestation MAR)

	Plafond des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
Rénovation énergétique	2 000 € (TTC)	100 %	80 %	40 %	20 %

La prestation avec Mon Accompagnateur Rénov' est à la charge du demandeur

• Montant de l'aide de travaux :

	Plafond des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
Gain de 2 étiquettes	40 000 € (HT)	80 %	60 %	45 %	10 %
Gain de 3 étiquettes	55 000 € (HT)			15 %	
Gain de 4 étiquettes ou plus	70 000 € (HT)			20 %	
Bonification sortie de passoire		+ 10 points de %			
Ecrêtement (TTC)		100 %	80 %*	80 %	50 %

Des aides locales existent sur Saint-Malo Agglomération, la Côte d'Emeraude et le Pays de Dol et la Baie du Mont-Saint-Michel. Nous contacter pour connaître les conditions d'éligibilités.

Non cumulable avec les CEE « Certificats d'économie d'énergie »

MA PRIME RENOV' – MPR

ACTION DE TRAVAUX

Demande en ligne **avant la signature des devis / avant le démarrage** des travaux sur :
www.maprimerenov.gouv.fr

Qui / Quoi :

Logement de + de 15 ans
Résidence principale
Propriétaire occupant, bailleur, syndicats de copropriétaires
Très modestes **TM** - Modestes **M** - Intermédiaires **INT**

Montant forfaitaire
[GUIDE ET MONTANT](#)

**Non cumulable avec MPR
Parcours Accompagné**

TVA REDUITE 5,5%

Applicable par l'artisan sous conditions de respecter les critères de performance Basse Consommation.
Aussi pour Volet et Porte d'entrée

Qui / Quoi : Logement + de 2 ans. Résidence principale, secondaire.

Propriétaires occupants, bailleurs, syndicats de propriétaires, locataire et occupant à titre gratuit, les sociétés civiles immobilières.

ECO-PRET A TAUX A TAUX 0% - ECOPTZ

Après de votre banque - Jusqu'à Maximum 50 000€

Qui / Quoi : Logement + de 2 ans. Résidence principale.

Propriétaire occupant, bailleur, copropriété, SCI non soumise à l'impôt sur les sociétés dont au moins un des associés est une personne physique.

ACTION DE TRAVAUX

PERFORMANCE GLOBALE

Avec un audit énergétique et qui doit permettre de gagner au moins 2 étiquettes énergétiques

AUTRE PRET

Il existe des prêts spécifiques pour des travaux de rénovation.

Contactez votre banque.